

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 35 (1964)

Heft: 7

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mation, et cela dans tous les pays. Quant aux loyers pourtant, aux Etats-Unis et au Canada où tout contrôle a été aboli depuis longtemps, l'indice qui illustre leur évolution s'est élevé sensiblement moins vite que l'indice général des prix. Au contraire en Europe, où, dans la plupart des pays, les loyers sont encore plus ou moins soumis à un contrôle, ils ont augmenté dans une mesure considérablement plus forte que l'indice des prix à la consommation. C'est ainsi que depuis 1956 l'indice des loyers est deux fois plus élevé que celui des prix en Hollande, en Angleterre, au Danemark, en Allemagne et en Suisse, presque trois fois plus élevé en France et cinq fois plus élevé en Italie.

Le marché charbonnier européen. — L'hiver dernier, les livraisons de combustible solide ont été inférieures de près de 5 millions de tonnes à celles de l'hiver 1962-1963, du fait que le temps avait été beaucoup plus clément. Toutefois, les livraisons dans les pays de l'Europe orientale ont augmenté.

Bien que la part du charbon ait décliné, dans l'ensemble du bilan énergétique, elle s'est encore élevée à 50 % depuis l'année dernière. On note néanmoins une hausse dans la consommation du charbon, par suite de la reprise de l'activité industrielle. A la fin de mars, les stocks des consommateurs étaient d'environ 11 millions de tonnes plus élevés qu'il y a un an. Au début de l'hiver prochain, les stocks à la mine seront d'environ 2 250 000 tonnes au-dessous du niveau de l'an dernier.

Les difficultés des chemins de fer jurassiens. — Dix-sept actionnaires, représentant 101 225 actions sur 108 500, ont assisté jeudi à l'assemblée annuelle de la Compagnie des chemins de fer du Jura (CJ). L'année 1963 n'a guère été favorable. Le compte de profits et pertes accuse un solde débiteur de 1 110 002 francs.

Le directeur de la compagnie, M. Jean von Kaenel, a présenté un rapport sur l'évolution du trafic. Le nombre des voyageurs a quelque peu diminué l'an dernier, tandis que le trafic des marchandises augmentait de 11,5 %. Cette augmentation concerne surtout la ligne Porrentruy-Bonfol. La concurrence de la route se fait toujours plus sentir. M. von Kaenel a donné également des renseignements sur les pourparlers fort laborieux engagés avec la Confédération, en vue d'obtenir une aide pour améliorer le réseau et son matériel roulant.

L'assemblée a approuvé les comptes et appelé à siéger au Conseil d'administration M. Germain Cattin, du Noirmont, en remplacement de M. Arthur Guenat.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones: président: (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81; vice-président: (039) 4 92 06 ou 4 91 04; secrétaire: (032) 91 24 73 ou 91 29 79; caissier: (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63. Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin : IVa 10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.